

DECISION n° 2023 - 38

Portant sur l'acquisition de
mobilier pour l'accueil de la
Mairie
Société FIDUCIAL

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de renouveler le mobilier à l'accueil de la Mairie

Considérant la proposition financière de la société FIDUCIAL n° 2957099 du 30/05/2023,

Après analyse du devis,

DECIDE :

Article 1 : De passer commande pour l'acquisition d'une banque d'accueil, d'un caisson mobile, d'une armoire basse et d'une table basse à destination du service de l'accueil, pour un montant de 2 424.13 € HT, soit 2 908. 96 € TTC, auprès de la société FIDUCIAL, 31 RUE DES Granges Galand 37550 St Avertin.

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur le Directeur de la société FIDUCIAL,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 15 juin 2023



Le Maire

Emmanuel. DUMENIL

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr